

Bonjour,

Comme suite à votre courriel ci-dessous, voici un document à prendre en compte dans le cadre de la révision de votre PLU.

Pour rappel , les communes de BRIVE et MALEMORT et USSAC sont déjà colonisées par le moustique tigre.

Sous réserve de la prise en compte de la problématique du moustique tigre dans le cadre de la révision de votre PLU, j'émetts en ce qui me concerne un avis favorable au dossier présenté.

Bonne réception

Cordialement

Philippe GIBRAT

Technicien Sanitaire et de Sécurité Sanitaire

Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine

• • **DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA CORREZE**

Département santé environnement

04 Rue du 9 juin 1944- CS 90230 - 19012 TULLE Cedex

05 55 20 42 25 | 07 60 64 26 49

Télétravail : mercredi, jeudi et vendredi uniquement : 07 60 64 26 49

Courriel : philippe.gibrat@ars.sante.fr

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Liberté 78-17 du 6 janvier 1978,
vous pouvez demander à faire respecter vos droits en matière de protection des données.*

Pour en savoir plus, consulter notre [site internet](http://site.internet) ou nous contacter par courriel : ars-na-dpd@ars.sante.fr